



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Dossier suivi par: JOME Laurent
Tel: 247 85510
Email: laurent.jome@ms.etat.lu

Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
Service central de Législation
43, boulevard Roosevelt

L-2450 Luxembourg



Luxembourg, le 9 janvier 2019

Concerne: Question parlementaire n° 94 du 13 décembre 2018 de Monsieur le Député Jean-Marie Halsdorf.

Réf. : 829x5b4ae

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse du soussigné à la question parlementaire n° 94 du 13 décembre 2018 de Monsieur le Député Jean-Marie Halsdorf concernant la "Commission permanente pour le secteur hospitalier (CPH)".

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de la Santé,

Étienne SCHNEIDER





Réponse de Monsieur le Ministre de la Santé à la question parlementaire n° 94 du 13 décembre 2018 de Monsieur le Député Jean-Marie Halsdorf concernant la "Commission permanente pour le secteur hospitalier (CPH)".

Je suis en mesure de rassurer l'honorable député que le Conseil de gouvernement a, courant décembre 2018, marqué son accord en vue du renouvellement du mandat des membres de la Commission permanente pour le secteur hospitalier (CPH). L'arrêté portant nomination des membres de la CPH a été signé par le Grand-Duc le 17 décembre 2018.

Toujours est-il que les travaux d'autorisation de la CPH dans le cadre de la nouvelle loi hospitalière n'ont aucunement été retardés. En effet, certaines demandes d'autorisation des services hospitaliers se trouvent depuis fin novembre dans une phase de concertation entre hôpitaux généraux, si bien que la CPH n'a pas été en mesure jusqu'à présent d'émettre un avis définitif.

La CPH reprendra ses travaux le 11 janvier 2019.

Depuis la fin des congés d'été, la CPH s'est réunie 10 fois sur une période de 3 mois.